

L'an deux mil vingt-deux et le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Canouville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame DUMENIL Annie, Maire.

Convocation du 04 avril 2022

Présents : COTTIN Sylvie, ALEXANDRE Joël, GALLAND Claude, LIESER Madeleine, MECHET Philippe-Henri, LEPICARD Charles, CHERRADOU Nathalie.

Absents excusés : LEHERICE David donne pouvoir à GALLAND Claude, BIZET Erick, TIENNOT David.

Secrétaire de séance : COTTIN Sylvie

Le compte rendu de la réunion du 04 février 2022 est lu et approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

1. VOTE DES COMPTES DE GESTION COMMUNE ET COMMERCE

Les comptes de gestion du budget de la commune et du budget annexe du commerce pour l'année 2021, correspondant parfaitement aux comptes administratifs respectifs, sont approuvés à l'unanimité par le Conseil municipal.

2. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

* Présenté par monsieur LEPICARD Charles, doyen de l'assemblée, le compte administratif 2021 du budget principal présente :

- Un déficit de fonctionnement de 10 533 €
- Un déficit d'investissement de 71 055 €
- Reste à réaliser : 8 100 €

Soit un cumul des résultats à reprendre :

- 002 = 243 093 €
- 001 = 53 029 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, hors la présence de Madame le Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2021 et décide d'affecter le résultat comme suit :

- C / 002 = 243 093 €

3. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

* Présenté par monsieur LEPICARD Charles, doyen de l'assemblée, le compte administratif 2021 du budget annexe du commerce présente :

Un déficit de fonctionnement de 2 935 €
Un excédent d'investissement de 0 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, hors la présence de Madame le Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du commerce 2022.

C / 002 = 12 090 €

4. BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

Madame le Maire présente le budget primitif du budget principal qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	468 496 €
Section d'investissement :	160 829 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune.

5. BUDGET PRIMITIF 2022 COMMERCE

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 du budget du commerce qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	17 221 €
Section d'investissement :	43 736 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du commerce.

6. VOTE DES 3 TAXES

Madame le Maire et le Conseil décident d'appliquer les mêmes taux que les années précédentes pour l'année 2022 :

Taxe foncière (bâti) :	27,76 %
Taxe foncière (non bâti) :	7.32 %
CFE :	6.40 %

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les taux indiqués ci-dessus.

7. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose les subventions suivantes :

ADM	150,00
ADMR	50,00
AMFR	115,00
AMICALE DES POMPIERS	200,00
CANOUVILLE ANIMATION LOISIRS	800,00
CAUE	54,00
CLUB DE L'AMITIE	700,00
FNACA	200,00
FSL	260,00
GEIST	150,00
SNSM	200,00

Soit un total de 2879,00 Euros.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le financement des subventions ci-dessus.

8. SCHEMA DE MUTUALISATION CCCA

Vu la loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) de 2010,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.5211-39-1,
Considérant que la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre a transmis, pour avis, aux communes le projet de schéma de mutualisation le 1er mars 2022,

Considérant que les communes disposent d'un délai de 3 (trois) mois à compter de cette date pour émettre un avis sur le schéma,

Considérant que le schéma proposé inclut les 7 (sept) fiches actions suivantes, ayant pour objectif de faciliter la mutualisation entre la CCCA et les communes, mais aussi entre les communes :

- Fiche action n°1 : Biens mutualisables par la Communauté de communes - transmission des modalités de mise à disposition.
- Fiche action n°2 : Biens mutualisables par les communes membres – Création d'un tableau de suivi collaboratif.
- Fiche action n°3 : Biens mutualisables par les communes membres – Création de documents type : convention de mise à disposition et décision du maire.
- Fiche action n° 4 : Accentuer l'utilisation des groupements de commandes.
- Fiche action n°5 : Adhésion aux services communs existants.
- Fiche action n°6 : Création d'un tableau de suivi du temps de travail des agents communaux.
- Fiche action n°7 : Création d'une fiche type pour la publication des offres d'emploi des communes.

Considérant que les communes restent libres de ne pas adhérer à toutes les actions proposées,

Considérant que le schéma sera évalué chaque année,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le projet de schéma de mutualisation proposé par la Communauté de communes, joint en annexe.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité des voix, de participer au schéma de mutualisation proposé par la Communauté de Commune de la Côte d'Albâtre.

QUESTIONS DIVERSES

Elections

Tour de garde

Rappel des dates :	Présidentielles	les dimanches 10 et 24 avril 2022
	Législatives	les dimanches 12 et 19 juin 2022

Fête des familles

Une fête des familles sera organisée sur la commune le samedi 11 juin, en remplacement de la fête des mères qui cette année correspond au week-end de l'ascension.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire déclare la séance close à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.